



STÉPHANIE ERNOUX
VALÉRIE PUTZEYS

Ukraine : la Wallonie se mobilise pour l'accueil des réfugiés

DEPUIS LE DÉCLENCHEMENT DE L'INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE, DES MILLIONS DE RESSORTISSANTS UKRAINIENS ONT FUI ET REJOINT L'UNION EUROPÉENNE. LA BELGIQUE ET LA WALLONIE METTENT TOUT EN ŒUVRE POUR ORGANISER AU MIEUX LEUR ACCUEIL.

Pour rappel, sur décision de l'Union européenne, les réfugiés ukrainiens bénéficient dans notre pays du **statut de protection temporaire** après leur passage au centre d'enregistrement à Bruxelles.

Cette attestation de protection temporaire est l'étape indispensable pour leur permettre de disposer d'un permis de séjour, de travailler, de recevoir une aide sociale (lorsqu'ils n'ont pas de ressources suffisantes), d'avoir accès à des soins médicaux, à l'éducation ou encore à la formation professionnelle.

LOGEMENT : LE GRAND DÉFI

Pour la Wallonie, il est indispensable de leur proposer un accueil digne et de qualité. Très rapidement, une cellule de coordination régionale a été créée au SPW avec, comme premier objectif, l'organisation de l'accueil et de l'hébergement en collaboration avec les autorités locales et les organismes publics dans le cadre des compétences wallonnes (santé, aide sociale, emploi, formation...).

Début mars, une plateforme solidaire **ukraine.logement.wallonie.be** a été mise en ligne afin de mettre en relation les citoyens souhaitant faire une offre de logement et les réfugiés ukrainiens à la recherche d'une solution d'hébergement. Près de 1 100 offres de logement ont été introduites*.

Des documents, disponibles en français, anglais et ukrainien, ont

été élaborés dans le but de garantir, tant du côté de l'hébergeur que de l'hébergé, les meilleures conditions possibles pour cette cohabitation. Il s'agit d'une charte d'hébergement qui énonce les principes de vie en commun, d'un modèle de convention d'occupation précaire et d'une liste des conditions pour la mise à disposition d'un logement de qualité.

Parallèlement, la Région a procédé au recensement des hébergements collectifs susceptibles d'être mobilisés (bâtiments régionaux, provinciaux, communaux, militaires, centres de vacances...).

Le Gouvernement wallon a également dégagé 3,5 millions € pour aider les communes et les CPAS qui sont en première ligne dans la gestion de l'accueil et de l'hébergement.

AUTRES AIDES

Du côté du FOREM, un accompagnement spécifique est mis en place pour les demandeurs d'emploi ukrainiens. Quant à l'AViQ, elle est active pour répondre aux besoins dans ses domaines d'activités (allocations familiales, santé mentale, aides aux personnes handicapées, vaccination...).

Et, de façon plus large, ce sont tous les services d'aides de terrain (relais sociaux, maisons d'accueil, abris de nuit, service de traduction et d'interprétariat en milieu social...) qui sont mobilisés.



Le site www.wallonie.be/ukraine recense toute l'information utile.

Il s'adresse, à la fois, aux **personnes réfugiées (rubrique traduite en ukrainien)**, aux **citoyens qui souhaitent aider, aux communes et aux services d'aide, et aux entreprises qui s'interrogent sur l'impact du conflit. Une foire aux questions est régulièrement mise à jour.**

Un « **Guide du parcours du réfugié ukrainien** » téléchargeable est **décliné en 3 versions : pour les réfugiés (en français et en ukrainien), pour les citoyens/hébergeurs et pour les pouvoirs locaux/services d'aide.**

Le n° 1718 est également **disponible (taper 1 dans le menu).**

* Chiffres au 15/04/2022